

DENOMINATION DE L'ENCOMBRANT :

Liste non exhaustive, des déchets pouvant être considérés comme des encombrants.

Catégorie Métal/ Ferraille

- gros électroménager (frigo, gazinière, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, congélateur,..)
- sommiers métalliques
- armoires métalliques
- cadre de sommier (sans les lattes en bois)
- vélo
- cuve à mazout (vide)
- vieux motoculteur, etc...

Catégorie bois

- mobilier bois volumineux (portes pleines, volets, meubles de cuisine ou de salon, chambre, chaises, traverses,....)

Catégorie plastique

- pare douche
- mobilier de jardin volumineux

Catégorie tout-venant

- canapés
- fenêtres (sans le verre : risque de coupure des agents lors de la collecte)
- portes fenêtres (sans le verre : risque de coupure des agents lors de la collecte)
- fauteuils
- matelas tapissier

Non acceptés

Gravats, déchets verts, « Gros débarras » (vide-greniers, granges,...), pneus (filière garagiste), ordures ménagères, papiers/emballages, ainsi que tous les déchets pouvant être transportés en véhicule léger.